

Extrait du Registre des délibérations du 10 février 2017

Date de Publication : 14 février 2017	Nombre de délégués en exercice : 124
Date de Convocation : 3 février 2017	Nombre de délégués présents ou représentés : 68
	Votes : Pour : 68 Contre : 0 Abstentions : 0

Le 10 février 2017, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, s'est réuni à Fontenay-le-Comte (85) sous la présidence de M. Pierre-Guy PERRIER.

Etaient présents ou représentés :

Au titre des communes de Charente-Maritime : Anais : Bruno GAUTRONNEAU ; Andilly : Karine DUPRAZ ; Benon : Sylvie ROCHETEAU ; Courçon : Florence GUIBERTEAU ; *Esnandes* : Francine BEAUMELLE ; La Grève sur Mignon : Michel ARNAULT ; Marans : Robert ARCOUET ; Nuillé d'Aunis : Philippe NEAU

Au titre des communes des Deux-Sèvres : *Le Bourdet* : Jean-Luc CLISSON ; Coulon : Michel SIMON ; *Fontenay Rohan Rohan* : Bernard BARAUD ; Magné : Catherine TROMAS ; Prin Deyrançon : Jacques MORISSET ; St Georges de Rex : Denis QUERTAIN ; *St Hilaire la Palud* : Dany BREMAUD ; *Saint Symphorien* : René PACAULT ; Sansais : Viviane MADY ; *Vallans* : Michel HALGAN

Au titre des communes de Vendée : Angles : Michel CAILLIEZ ; Auchay-sur-Vendée : Joël GIRAUD ; Benet : Daniel DAVID ; Bouillé-Courdault : Gérard BOISGARD ; La Bretonnière-La Claye : Jean-Pierre PELLENEC ; Champagné les Marais : Noël FARDIN ; Curzon : Guy-Marie ROBIN ; Damvix : Michel JACQUET ; Doix-lès-Fontaines : François BRUNET ; Fontenay le Comte : Jean-Michel LALERE ; Le Gué de Velluire : Denis BASSAND ; Lairoux : Isabelle BAHABANIAN ; Le Langon : Anne AIMÉ ; Liez : Robert ROBIN ; *Luçon* : Daniel GACHET ; Les Magnils Reigniers : Honoré SIMONNEAU ; Maillezais : Jean-Luc CAILLAUD ; Le Mazeau : Bernard BORDET ; Montreuil : Daniel RIDEAUD ; Mouzeuil St Martin : Nicolas FILLON ; Nalliers : André BOULOT ; Nieul sur l'Autise : Laurent MOINARD ; Péault : Gérard COMMARIEU ; Le Poiré sur Velluire : Philippe LECOINTE ; Puyravault : Robert VINDRINET ; St Benoist sur Mer : Daniel NEAU ; St Denis du Payré : Jean ETIENNE ; Saint Michel en l'Herm : Michel SAGOT ; Sainte Radegonde des Noyers : Hélène SEGUI ; Saint Sigismond : Denis LA MACHE ; St Vincent sur Graon : Jannick RABILLE ; La Taillée : Judicael LAMY ; *Triaize* : Flavien VEXIAU ; Velluire : Sandrine JACQUAT ; Vix : David RENOUX et Dominique GUERIN ; Vouillé les Marais : Yveline PHELIPEAU

Au titre du Conseil régional Nouvelle Aquitaine : Benoit BITEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Pascal DUFORESTEL, Nicolas GAMACHE, Véronique LAPREE

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : Lydie BERNARD, Myriam GARREAU, Pierre-Guy PERRIER

Au titre du Conseil départemental de Charente-Maritime : Catherine DESPREZ

Au titre du Conseil Général des Deux-Sèvres : Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de la Vendée : François BON, Arnaud CHARPENTIER, Marie-Josèphe CHATEVAIRE, Anne-Marie COULON

Au titre des EPCI : Communauté d'Agglomération du Niortais : Michel SIMON ; Communauté de Communes Aunis Sud : Bruno GAUTRONNEAU ; Communauté de Communes Moutierrois Talmondais : Daniel NEAU ; Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée : Laurent DUPAS ; Communauté de Communes Sud Vendée Littoral : Guy BARBOT et Jacky MOTHAI ; Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise : Jean-Claude RICHARD

Au titre des Chambres d'agriculture : Deux-Sèvres : Bruno LEPOIVRE

Compte rendu des décisions prises par le Président ou le Bureau depuis l'Assemblée générale du 27 avril 2016



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20 • Fax. 05 49 35 04 41
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • www.parc-marais-poitevin.fr

Compte rendu des décisions prises par le Président ou le Bureau depuis l'Assemblée Générale du 27 avril 2016

Contexte

Par délibération en date du 23 mars 2016, le comité syndical a donné délégation d'une partie de ses attributions au Bureau et au Président.

A l'occasion de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des attributions exercées depuis cette date.

Décision

Après l'exposé du Président, le Comité syndical prend acte du compte rendu joint à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président,
Synical mixte
LE PRÉSIDENT
★
Pierre-Guy PERRIER

